Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251128-2025DB46DG-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

N° 2025DB/46 – Feuillet 1

Date de convocation : 21 novembre 2025

Membres en exercice : 24	Présents : 17	Votants : 17

Voeu - Projet de loi de finances 2026
Une contribution des intercommunalités disproportionnée

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à la salle des fêtes à ETEL.

Etaient présents : Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Philippe LE FUR, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Claire MASSON, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Franck VALLEIN.

Absents excusés : Annie AUDIC, Claude JARNO, François LE COTILLEC, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Yves NORMAND, Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

Parmi les Maires invités sont présents : Sandrine CADORET, Guy HERCEND, Diane HINGRAY, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Bureau communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique s'associe à Intercommunalités de France et exprime sa vive inquiétude face au projet de loi de finances 2026 qui impose aux collectivités territoriales un effort financier d'une ampleur inédite, et particulièrement au bloc communal.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251128-2025DB46DG-DE

Alors que communes et intercommunalités ont déjà été fortement mises à contribution en 2025, en 2026 sur les 6 milliards demandés aux collectivités locales plus de 2 milliards d'euros reposent sur les seules intercommunalités, alors qu'elles représentent moins de 20 % de la dépense publique locale. Au-delà de la contribution anormalement élevée de l'ensemble des collectivités locales au redressement des comptes publics, c'est le bloc communal qui est particulièrement visé.

Les intercommunalités, pourtant essentielles à la cohésion sociale, à la transition écologique, au développement économique et à la vie quotidienne des habitants, supporteraient, à elles seules, un tiers de l'effort national, ce qui est une aberration.

De plus, cette trajectoire budgétaire fait peser un risque majeur sur l'investissement public local, pourtant indispensable à l'attractivité et à l'aménagement de nos territoires. Des intercommunalités et des communes qui n'investissent plus, c'est tout un écosystème économique qui est fragilisé et une croissance qui devient atone.

Le Bureau communautaire appelle ainsi le Gouvernement et le Parlement à revoir profondément leurs orientations et à engager, avec les collectivités, une véritable démarche de simplification et de rationalisation de leur organisation et un effort réel sur la gestion des dépenses publiques à tous les niveaux, qui seuls permettront une visibilité à long terme.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire DECIDE :
- d'adopter ce vœu contestant le nouveau projet de loi de finances 2026 imposant une contribution des intercommunalités disproportionnée ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 4 DEC. 2025

La secrétaire de séance,

Hélène CODA-POIREY

Le Président

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY